Commission des affaires économiques et monétaires
La présidente

CONFIDENTIEL

M. Bernd Lange
Président
Conférence des présidents des commissions

Monsieur le Président,

En application de l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, la commission des affaires économiques et monétaires (ECON) a procédé à une audition publique de confirmation le 6 novembre 2024 avec M^me^ Maria Luís Albuquerque, commissaire désignée, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, sera chargée des services financiers et de l'union de l'épargne et des investissements.

Le 16 octobre 2024, la commission des affaires économiques et monétaires a, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 2 de son annexe VII, reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques concernant l'examen de la déclaration d'intérêts financiers de M^me^ Maria Luís Albuquerque.

Avant l'audition de confirmation, le Parlement avait adressé une liste de questions écrites à la commissaire désignée. Ma commission a pris acte que M^me^ Maria Luís Albuquerque a répondu auxdites questions de façon satisfaisante.

Le déroulement de l'audition de confirmation est retranscrit dans le compte rendu in extenso de la réunion.

Sur la base des réponses des députés présents lors de l'audition de confirmation, ainsi que des observations formulées par les coordinateurs de ma commission, qui se sont réunis à huis clos après l'audition de confirmation sous ma présidence, je donne par la présente l'évaluation suivante.

Les coordinateurs de la commission ECON ont pu s'assurer que la candidate présente les qualités requises en matière d'intégrité, d'indépendance, de compétence et d'expérience professionnelles, d'engagement européen, ainsi que de capacité de communication et d'initiative. Elle a également démontré son importante aptitude concernant le domaine d'action particulier qui lui a été attribué et elle s'est engagée à coopérer avec le Parlement et avec la commission ECON.

Les avis de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) et de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), invitées à participer à l'audition de confirmation, figurent en annexe.

Il ressort globalement de cette audition de confirmation que la commissaire désignée a laissé une impression convaincante quant à son aptitude à être membre du collège des commissaires, d'une part, et à s'acquitter des fonctions spécifiques qui lui ont été confiées, d'autre part.

Conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, les coordinateurs de la commission ECON représentant une vaste majorité d'au moins deux tiers des membres de la commission appartenant à un groupe politique ont approuvé l'appréciation que M[me] Maria Luís Albuquerque, commissaire désignée, possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Les coordinateurs estiment que si la commissaire désignée est confirmée à ce poste, il conviendrait qu'elle s'adresse rapidement à la commission ECON pour échanger sur son programme.

Au cours de la réunion d'évaluation, le coordinateur du groupe The Left a demandé la mention de l'opinion minoritaire suivante.

«La candidate n'a pas su démontrer sa compréhension des enseignements tirés de la mauvaise gestion, à laquelle elle a directement pris part, de la crise qu'a traversée la zone euro de 2009 à 2015. Pendant cette période, la candidate a encouragé des politiques d'austérité aux conséquences néfastes pour la société et l'économie, en particulier pour les ménages de la classe ouvrière. La candidate ne fait pas preuve de la réflexion et de l'approche qui s'imposent pour s'acquitter de l'une de ses principales missions: garantir les financements nécessaires à la transition écologique et sociale. De plus, elle n'a pas répondu de façon satisfaisante aux questions concernant le problème des importants bénéfices exceptionnels qu'engrangent les banques de la zone euro qui profitent de taux de dépôt élevés alors que les ménages et les entreprises ne bénéficient que de faibles augmentations. En outre, la candidate ne satisfait pas aux normes d'intégrité requises pour devenir commissaire. Elle entretient en effet des liens étroits avec le secteur financier privé et semble méconnaître la question des conflits d'intérêts. Le Parlement européen, en la nommant, risquerait de confirmer une commissaire qui fasse primer les intérêts des institutions financières sur ceux des citoyens de l'Union.»

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma très haute considération.

Aurore Lalucq

Copie:
Anna Cavazzini, présidente de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs
Javier Zarzalejos, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Annexes:

- Annexe 1: compte rendu
- Annexe 2: lettre d’évaluation de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs
- Annexe 3: lettre d’évaluation de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs
La présidente

Parlement européen

KB/SD
D(2024)32993

CONFIDENTIEL

M^me^ Aurore LALUCQ
Présidente
Commission des affaires économiques et monétaires

Objet: Avis de la commission IMCO en tant que commission invitée à l'audition de confirmation de la commissaire désignée Maria Luís Albuquerque

Madame la Présidente,

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) a été invitée à l'audition de confirmation de la commissaire désignée Maria Luís Albuquerque qui a eu lieu le 6 novembre 2024.

La commission IMCO considère que la commissaire désignée possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans les domaines des services financiers et de l'union de l'épargne et des investissements, en ce qui concerne les aspects de son portefeuille qui relèvent dans une large mesure de la compétence de la commission IMCO, à savoir la protection des intérêts économiques des consommateurs dans le domaine des services financiers.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs de la commission IMCO représentant une vaste majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma très haute considération.

Anna Cavazzini
Présidente de la commission IMCO

Copie: Unité de la coordination des commissions et de la programmation législative (Coordleg)

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Le président

Parlement européen

IPOL-COM-LIBE D (2024) 33182

Aurore LALUCQ
Présidente de la commission des affaires économiques et monétaires

Objet: ***Avis de la commission LIBE sur l'audition de confirmation de Maria Luís ALBUQUERQUE***

Madame la Présidente,

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) a été invitée à l'audition de confirmation de M^me^ Maria Luís ALBUQUERQUE, commissaire désignée aux services financiers et à l'union de l'épargne et des investissements, qui a eu lieu mercredi 6 novembre 2024.

À la lumière de ses réponses aux questions liées aux domaines de compétence de la commission LIBE, notamment la criminalité financière, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la commission estime que la commissaire désignée est qualifiée à la fois pour être membre du collège de la Commission et pour accomplir les tâches spécifiques qui lui sont assignées relevant de la compétence de la commission LIBE.

Au cours de son évaluation, la commission LIBE a souligné la nécessité de créer l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et de la rendre opérationnelle dans les plus brefs délais. La commission a également salué les remarques de la commissaire désignée concernant la nécessité de conserver la possibilité de payer en espèces.

Enfin, la commission a pris note de l'engagement de M^me^ Albuquerque à coopérer étroitement avec le Parlement européen et ses commissions.

Le présent avis a été adopté à l'unanimité par les coordinateurs représentant les membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma très haute considération.

Marina KALJURAND, vice-présidente de la commission LIBE

Copie: Javier ZARZALEJOS, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Bernd LANGE, Conférence des présidents des commissions
Unité de la coordination des commissions et de la programmation législative (Coordleg)